

DFGSM3
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 fixant le régime d'étude pour le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGMS).
Approuvées par les Conseils de Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg du.....

I - EXAMENS

1 - Les examens de la 1ère session seront organisés à la fin des enseignements correspondants, soit en fin de 1er semestre (partiels de janvier), soit en fin d'année universitaire (en juin). Les examens de la 2ème session sont organisés au mois de septembre.

L'évaluation des connaissances et des compétences comporte des **épreuves écrites** anonymes avec des questions à réponse ouverte et courte (QROC) et/ou des questions à choix multiple (QCM) et des questions rédactionnelles courtes (QRC) portant sur les matières faisant l'objet du programme de l'année. Des **épreuves orales pratiques** sanctionnent certains enseignements.

L'item est l'unité de réponse (ou unité de questionnement, ou unité de correction) dont la correction s'effectue par un jugement binaire. Une QROC peut avoir un ou plusieurs items.

Au moment de choisir les questions d'examen, le jury définit les conditions de validation de l'examen en fonction des méthodes pédagogiques utilisées. Ces modalités de validation sont imprimées sur la page de garde du cahier d'examen qui est remis à l'étudiant(e) au début de l'épreuve.

Une fois la session d'examen achevée, les cahiers de QROC et/ou QCM avec leurs grilles de réponse sont donnés à l'Amicale des Etudiants en Médecine pour diffusion.

II - GROUPES D'ENSEIGNEMENT A VALIDER

L'année de DFGMS3 1 comporte les **13 groupes d'enseignement** suivants :

- **G1** : UE Enseignement linéaire de sciences biocliniques composé de 9 sous-ensembles :

● **durant le 1er semestre**

- G1A / EP Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire, illustrations et moyens d'explorations
- G1B / EP Tissu sanguin et système immunitaire
- G1C / EP Oncologie fondamentale
- G1D / EP Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux
- G1E / EP Génétique médicale
- G1F / EP Sciences humaines et sociales 3

● **durant le 2ème semestre**

- G1G / EP des Agents infectieux, hygiène
- G1H / EP Psychologie médicale
- G1I / EP Pathologie générale

- **G2** : UE Anatomie sur le vivant (1er semestre)

- **G3** : UE Lecture critique d'article ou LCA1 (2ème semestre)

- **G4** : Module 09 - Athérosclérose. Hypertension. Thrombose et Cardiovasculaire

- **G5** : Module 12A - Neurologie et Neurochirurgie

- **G6** : Module 12B - Appareil locomoteur

- **G7** : Module 13 - Pathologie pulmonaire et thoracique

- **G8** : Module à option MO26 - Certificat informatique et internet / C2i-Niveau 2 «Métiers de la santé»

- **G9** : UE Langue 2 : anglais (obligatoire)

- **G10** : UE Enseignement complémentaire 2

- **G11** : UE stages d'initiation clinique aux fonctions hospitalières

- EP en médecine (G11A)

- EP en chirurgie (G11B)

- **G12** : UE stage de pré-externat

- **G13** : UE Service Sanitaire des étudiants en Santé (SSeS)

G = Groupe d'enseignement **U.E.** = Unité d'enseignement **EP** = Elément pédagogique

III - ABSENCES AUX EXAMENS ECRITS, PRATIQUES ET ORAUX

ETUDIANTS EN SEJOUR ERASMUS

1. Absences aux examens

a) Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve (écrite ou pratique ou à un examen oral) est déclaré(e) absent(e) et ne peut être admis(e) à composer. Le début de l'épreuve est déterminé par la fin de distribution des sujets d'examen.

b) L'absence ne peut donner lieu à l'attribution d'une note (y compris d'un 0). Aussi en cas d'absence à une partie des épreuves sanctionnant une matière ou un module, l'étudiant(e) est automatiquement ajourné(e) à l'ensemble de la matière ou du module. Il(elle) doit alors présenter lors de la session de septembre la totalité des épreuves (écrites, orales et pratiques) entrant dans le calcul de la note finale de la matière ou du module concerné, puisqu'il(elle) ne peut conserver - sauf cas particulier pour certains examens oraux - la note de la session précédente ni de l'écrit.

En cas d'absence à tout ou partie des épreuves de la matière ou du module lors de la session de septembre, l'étudiant(e) est ajourné(e), quelle que soit sa note finale.

c) Il n'est pas organisé de sessions dites de rattrapage pour les absent(e)s - excusés ou non - aux examens partiels de janvier ou de juin : les intéressé(e)s présentent les épreuves à la session de septembre tout en conservant, le bénéfice des autres matières du groupe d'enseignements G1 dans lesquelles ils(elles) ont obtenu une note définitive égale ou supérieure à 10/20.

2. Etudiants de Strasbourg en séjour d'études à l'étranger durant le 2ème semestre

- a) Ils sont dispensés du contrôle continu pour les modules concernés 09, 12A, 12B et 13. L'examen de chaque module ne porte que sur les épreuves écrites finales. La note est rapportée sur 20. L'étudiant(e) doit obtenir une note au moins égale à la moyenne pour valider le module concerné.
- b) Ils sont dispensés du Service Sanitaire des étudiants en Santé (G13) – SSES

3. Etudiants ERASMUS en séjour d'études à Strasbourg

- a) Ils sont soumis aux mêmes épreuves que les autres candidats pour les matières choisies en conformité avec le programme d'études exigé par la faculté d'origine.
- b) Pour le groupe G1, ils devront obtenir la moyenne générale calculée sur les matières présentées, sans note éliminatoire. Ils sont régis par les mêmes règles de validation que les autres étudiants, en juin comme en septembre.
Pour les modules 09, 12A, 12B et/ou 13, ils peuvent solliciter par écrit la dispense de tout le contrôle continu si celui-ci interfère avec d'autres modules du DFASM1 et du DFASM2. L'examen du module ne porte que sur les épreuves écrites finales. La note de celles-ci est rapportée sur 20. Ils doivent obtenir au minimum la moyenne pour valider le module concerné.
- c) Ils sont dispensés du Service Sanitaire des étudiants en Santé (G13) – SSES

IV - TRAVAUX PRATIQUES / TRAVAUX DIRIGES

1. Généralités

Les séances de travaux pratiques et de travaux dirigés sont à valider avec l'épreuve écrite de la matière correspondante. La note est intégrée à celle de l'épreuve écrite.

Les étudiant(e)s redoublant le DFGSM3 ne sont pas dispensés de l'assiduité aux séances pratiques ni à leur validation dès lors qu'ils doivent refaire l'épreuve.

2. UE des Agents infectieux et hygiène / G1G

Les travaux pratiques de bactériologie, d'hygiène et de virologie de l'ensemble G1G sont validés séparément et exigent l'assiduité à toutes les séances de chacune des trois disciplines. Leur validation est acquise définitivement, y compris en cas de redoublement du DFGSM3 avec l'ensemble G1 à refaire.

V - ANONYMAT

1 - Anonymat des copies après composition

Toutes les épreuves sont anonymes. Un numéro d'anonymat est attribué à chaque ensemble après composition, de façon aléatoire.

Ce numéro d'anonymat diffère d'un ensemble et d'une session à l'autre. Il ne correspond pas au numéro de place dans les salles d'examen.

Les «numéros d'anonymat» figurant sur le certificat de scolarité remis avec la carte d'étudiant ne sont pas utilisés pour les examens de DFGSM3, sauf pour passer le CLES 2.

2 - Anonymat de correction et de délibération

La correction des épreuves et les délibérations des jurys se font dans le strict respect de l'anonymat ainsi que le passage des grilles de QCD/QCM au lecteur optique.

VI - NOTATION

1 - Notation des QCD

Conformément aux normes internationales la notation des QCD utilise l'échelle suivante:

- +1, si la réponse donnée est exacte,
- 0, si l'étudiant(e) s'abstient de répondre,
- -1, si la réponse donnée est inexacte.

Pour une épreuve comprenant des QCD et des QCM, la note calculée pour l'ensemble des seules QCD ne peut être inférieure à 0.

2 - Notation des QCM

La validation de chaque QCM est binaire :

- si l'ensemble de la réponse donnée est exact : 1
- si toute ou partie de la réponse donnée est inexacte : 0.

L'attribution de la note à l'ensemble constitué par les seules QCM est calculée en fonction de la barre fixée après délibération du jury. Cette barre représente le nombre minimum de QCM exactes nécessaire pour obtenir la note moyenne à l'ensemble des QCM.

3 - Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats et après levée de l'anonymat à l'issue de la délibération globale de **juin**, les étudiant(e)s peuvent solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande au Doyen et en précisant les ensembles concernés, avec leur numéro d'anonymat (cf. paragraphe V).

Cette demande peut concerner les épreuves du 1er et/ou du 2ème semestre.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés. Néanmoins, les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

VII - VALIDATION DU GROUPE «G 1» - SCIENCES BIOCLINIQUES

La validation **globale** de ce groupe d'enseignement de 9 Eléments pédagogiques **est exigée** pour le passage en DFASM1 (ex-DCEM 2).

1) Travaux pratiques

a) Ils sont **intégrés** à l'épreuve écrite de la discipline.

L'épreuve de l'examen écrit peut de ce fait porter sur le programme enseigné au cours des séances pratiques ou dirigées.

En cas d'échec à la discipline, l'ensemble «écrit + TP/TD» est à repasser lors de la session de septembre.

b) Travaux pratiques de Bactériologie-Hygiène -Virologie

La présence est obligatoire, mais aucun examen ne sanctionne les séances de TP de bactériologie, d'hygiène et de virologie. La validation des TP est refusée aux étudiant(e)s absent(e)s à une ou plusieurs séances : cf. paragraphe IV.

2) Tableau synoptique des examens

Les examens sanctionnant les différentes matières composant ce groupe d'enseignement se déroulent selon les modalités (type et nombre de questions, durée, pondération, notation, crédits ECTS) précisées sur le tableau synoptique ci-dessous :

Se m	Code	Éléments pédagogiques	Durée	Questions	Note finale	NE si	ECTS
1er semestre / S5	G1A	EP Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire, illustrations et moyens d'explorations	1h00	● 3 QT* dont : - Anatomie pathologique - Ecrit / 1 QRC - contrôle continu ● TP Biophysique/Oral (A)	45 (12) 9 3 3	<18	5,5 (1,5)
	G1B	EP Tissu sanguin et système immunitaire	0h40	2 QT*	50	<15	3.5
	G1C	EP Oncologie fondamentale	0h30	- 10 QROC/QCM (1) (2) - 1 QRC de 10 mn	5 5	<3	1
	G1D	EP Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	0h40	1 QT (0h20) 15 QCM (0h20)	10 5	<4,5	1,5
	G1E	EP Génétique médicale	0h20	1 QT*	30	<9	2.5
	G1F	EP Sciences humaines et sociales 3	0h20	1 QT*	15	<4,5	1
2e semestre	G1G	EP Agents infectieux, hygiène + travaux pratiques (5 séances)	1h00	3 QT*	60	<18	5
	G1H	EP Psychologie médicale	0h30	1 QT (parmi 2 au choix)	20	<6	1.5
	G1I	EP Pathologie générale	0h15	10 QROC/QCM (1) (2)	10	<3	1
TOTAL CREDITS ECTS					260		22.5
	G1G TP	TRAVAUX PRATIQUES DE MICROBIOLOGIE - Bactériologie et Hygiène (4 séances) (3) - Virologie (1 séance) (3)		Assiduité (3) Assiduité (3)	VA/NV VA/NV		0,5 (0,4) (0,1)
				TOTAL ECTS UE G1			23

(A) Examen oral organisé à l'issue des séances de TP de Biophysique

NE = Note éliminatoire si inférieure à ...

* 2QCM = 3 QCD

* chaque QT peut être remplacée par :

3QCM = 2 QROC

- 15 QCM en 20 mn (1) (2)
- ou 20 QCD en 20 mn (2)
- ou 10 QROC en 20 mn
- ou 2 QRC en 20 mn

(1) Le nombre de QCM sans patron de réponse ne peut excéder 20% des items

(2) Les étudiants doivent se munir, outre leur stylo à encre, d'un crayon de papier noir HB et d'une gomme plastique blanche neuve

(3) Validation par assiduité aux 4 séances de TP de bactériologie et d'hygiène et à celle de virologie. La validation des TP reste acquise même en cas de redoublement

3) Première session d'examen de G 1 (janvier et juin)

Elle comporte des examens en janvier et en juin.

a) Publication des notes de la session de février

Les notes des examens organisés à la fin du 1er semestre ne sont publiées qu'à l'issue de la session de juin.

b) Délibération du jury de la 1ère session

Elle se déroule à la fin de la session de juin et porte sur l'ensemble des examens écrits et pratiques qui ont eu lieu durant l'année, y compris ceux ayant fait l'objet des examens partiels de janvier.

Pour être déclaré admis(e) à l'issue de cette 1ère session, la moyenne générale à l'ensemble des épreuves écrites et pratiques est exigée compte tenu des coefficients attribués à chaque UE. Cependant, tout(e) candidat(e) ayant obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 6/20) dans une matière ne pourra être déclaré admis(e) quelle que soit sa moyenne générale.

4) 2ème session d'examen de G 1 (septembre)

Elle se déroule en septembre selon les mêmes modalités précisées au paragraphe VII, 2 ci-dessus.

a) Les candidat(e)s **non admis(es)** définitivement en juin **doivent repasser** en 2ème session :

- pour ceux(celles) qui **n'ont pas obtenu la moyenne générale** au groupe G 1 :
 - toutes les épreuves des EP (écrites et pratiques) dans lesquelles ils(elles) n'avaient pas obtenu une note au moins égale à 10/20 ;
- pour ceux(celles) qui **ont obtenu la moyenne générale** au groupe G 1 :
 - seules les épreuves des UE (écrites et pratiques) dans lesquelles ils(elles) avaient obtenu une note éliminatoire.

b) Toutefois, tout(e) candidat(e) non admis(e) à la 1ère session peut choisir de se présenter à tous les EP du groupe G 1 en septembre : dans ce cas, il(elle) doit en avertir par écrit le Doyen avant le 12 juillet de chaque année.

c) Pour être déclaré admis(es) à la 2ème session, les candidat(e)s doivent obtenir la moyenne générale à l'ensemble des UE en cumulant les notes supérieures à la moyenne de la session de juin aux notes obtenues dans les matières repassées en septembre : le total des points en septembre restant égal à celui de juin.

Cependant, une note éliminatoire obtenue dans une ou plusieurs matières entraîne, après délibération spéciale du jury, l'ajournement du(de) la candidat(e), quelle que soit sa moyenne générale et, par voie de conséquence, le redoublement du DFGSM3.

5. Schéma de publication des résultats de G1

Groupe d'enseignement G1 : UE Enseignement linéaire de SCIENCE BIOCLINIQUES

	G1A	G1B	G1C	G1D	G1E	G1F	G1G	G1H	G1I	TOTAL G1	OBS	TP GIG	OBS
(1)	60	50	10	15	30	15	60	20	10	s/260			./.
(2)	18	15	3	4,5	9	4,5	18	6	3	./.			VA/NV
(3)													
(4)													

(1) Note sur...

(3) Pour reporter vos résultats de juin

(2) Note éliminatoire (si inférieure à...)

(4) Pour reporter vos résultats de septembre

(5) Colonne Observations :

AD : le(la) candidat(e) est ADMIS(E). Le groupe d'enseignement G1 est **définitivement validé**. Pour le passage en DCEM2, le(la) candidat(e) devra remplir les conditions prévues au paragraphe VII ci-après.

AJNE : le(la) candidat(e) est AJOURNE(E) pour cause de NOTE ELIMINATOIRE : il(elle) doit repasser en septembre la (ou les) UE dans lesquelles il(elle) a obtenu une note éliminatoire. Ces UE sont soulignées par des «@@@».

AJ : le(la) candidat(e) est AJOURNE(E) et doit repasser en septembre la (ou les) UE dont les notes sont inférieures à la moyenne. Ces UE sont soulignées par des étoiles ou par des «@@@» (en cas de note éliminatoire).

VIII - VALIDATION DU GROUPE «G 2» : UE ANATOMIE SUR LE VIVANT

A l'issue de cet enseignement un premier contrôle des connaissances est organisé à la fin du premier semestre et donne lieu à une note sur 20 ou à une validation.

La validation est essentiellement pratique et ne se fait pas sous forme écrite ou orale. L'étudiant(e) doit prouver son aptitude à effectuer les gestes nécessaires pour explorer ou reconnaître les divers organes directement ou indirectement accessibles, et faire ainsi preuve des connaissances de séméiologie normale à la base de tout examen clinique.

En cas de note inférieure à la moyenne, l'étudiant(e) doit se représenter avant le mois de juin, selon des modalités à définir. En cas de 2ème échec, des séances de révision sont organisées en septembre avant la dernière session de rattrapage qui doit avoir lieu avant le 15 septembre.

Les étudiant(e)s redoublant le DFGSM3 et ayant antérieurement validé les séances d'Anatomie sur le vivant ne sont pas tenu(e)s de les refaire.

La validation de cet enseignement reste **définitivement acquise**, même en cas de redoublement du DFGSM3.

La validation de ces séances est exigée pour le passage en DFASM1.

IX - VALIDATION DU GROUPE «G3» - LECTURE CRITIQUE D'ARTICLE 1 / LCA1

Tous les étudiants de 3ème année doivent valider au cours du 2ème semestre cet enseignement qui repose sur un examen écrit de 30 min comportant 15 QCM/QRM, portant éventuellement sur un extrait d'article, un même extrait pouvant être l'objet d'une ou de plusieurs questions..

Pour la session de rattrapage, un examen écrit de 30 min comportant 15 QCM/QRM sera également proposé.

Ces examens peuvent être organisés soit en présentiel soit sous format dématérialisé (via la plateforme SIDES ou Moodle).

La moyenne de 10 sur 20 est exigée pour la validation définitive du Groupe «G3». Cette validation reste acquise y compris en cas de redoublement du DFGSM3.

Cette validation du groupe «G3» est exigée pour le passage en DFASM1.

X - VALIDATION DES MODULES CLINIQUES «G4» à G7»

1. Modalités d'examen

Les modules cliniques G4 à G7 sont validés selon les dispositions suivantes. Ils sont autonomes les uns par rapport aux autres. Leur validation reste définitivement acquise même en cas de redoublement du DFGSM3. Elle est exigée pour le passage en DFASM1.

Les examens se dérouleront sur tablette électronique conformément à la docimologie préconisée par SIDES pour les ECNi, sous la forme de dossiers progressifs (DP) et de questions isolées (QI).

■ DFGSM3

■ Groupe G4		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
09	● Athérosclérose- Hypertension - Thrombose (2ème semestre D1)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 12 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 9 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 2h00 - 6 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/3 - NE Ecrit : si <9 (z)	Sur tablette s/20 - 2h00 - 6 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5

■ MODULE 12 : PATHOLOGIE DE LA MOTRICITE (G5+G6) (B)

■ Groupe G5+G6		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
12 A	☒ Neurologie et Neurochirurgie (2ème semestre D1) (cf. X, 2)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 12 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 9 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h30 - 4 mini DP (A) s/14 - 15 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (z) - NE mod.12 : Si TOT <6/20	Sur tablette s/20 - 1h30 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)
12 B	☒ Appareil locomoteur (2ème semestre D1) (cf. X, 2)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 9 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 7 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h30 - 4 mini DP (A) s/14 - 15 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (z) - NE mod.12 : Si TOT <6/20	Sur tablette s/20 - 1h30 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)

■ Groupe G7		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
13	● Pathologie pulmo- naire et thoracique (2ème semestre D1)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 7 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 5 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h25 - 4 mini DP (A) s/14 - 12 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (z)	Sur tablette s/20 - 1h25 - 4 mini DP (A) s/15 - 12 QI (B) s/5

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn comporte 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 questions QRM.

Au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 QROC (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible) ou 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) QI (questions isolées) sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E). Il est souhaité qu'environ 50% des QI soit des QRM à contexte enrichi. Les QI peuvent être remplacés par une QZ (question zone à pointer) ou par une question à meilleure réponse.

2. Validation du module 12 - Pathologie de la motricité

a) Les examens sanctionnant les demi-modules 12A et 12B sont **distincts**. Ils sont notés chacun sur 20. La validation de l'ensemble (G5+G6) est acquise lorsque l'étudiant(e) obtient une note globale égale ou supérieure à 20 sur 40, sans note éliminatoire à l'un ou l'autre des demi-modules.

En cas d'absence à l'une ou l'autre des épreuves, le module ne peut être validé quelle que soit la moyenne globale obtenue.

En cas de note globale inférieure à 20 sur 40, l'ensemble du module 12 ne peut être validé.

b) **En cas de non validation** du module 12 à l'issue de la **session de juin** pour cause de **note éliminatoire**, le(la) candidat(e) doit repasser en septembre le demi-module pour lequel il(elle) avait obtenu une note éliminatoire. Pour valider le module, il(elle) doit obtenir à nouveau une moyenne globale (12A+12B) au moins égale à 20 sur 40, sans note éliminatoire.

c) **En cas de non validation** du module 12, à l'issue de la **session de juin**, le(la) candidat(e) peut néanmoins conserver pour septembre, le cas échéant, le demi-module 12A ou 12B pour lequel il(elle) a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20. Il(elle) repasse en septembre le demi-module pour lequel il(elle) n'a pas obtenu la moyenne. Pour valider le module en septembre, une note moyenne globale (12A+12B) au moins égale à 20 sur 40, sans note éliminatoire, est exigée.

d) Le(la) candidat(e) **ajourné(e)** ayant obtenu en juin une **note inférieure à la moyenne** aux deux demi-modules, doit repasser en septembre les sous-groupes 12A et 12B. Pour valider le module 12, la moyenne globale au moins égale à 20 sur 40, sans note éliminatoire, est requise.

e) La validation du demi-module 12A ou 12B reste définitivement acquise en cas de redoublement du DFGSM3. L'étudiant doit présenter l'examen sanctionnant le demi-module manquant et obtenir la moyenne globale de 10 sur 20 (en tenant compte de la nouvelle note du contrôle continu obtenue lors du redoublement), sans compensation possible avec la note conservée du 2ème demi-module déjà validé.

La validation des deux demi-modules 12A et 12B reste définitivement acquise en cas de redoublement du DFGSM3.

XI - VALIDATION DU MODULE A OPTION « G8» - C2i Niveau 2

1 - Depuis octobre 2007, tous les étudiants inscrits en DFGSM3 (nouveaux et redoublants) doivent valider le **module C2i / Niveau 2 «Métiers de la santé»**. Aucune dispense du C2i n'est possible. Cette validation est requise pour le passage en DFASM1.

2 - L'examen comporte **20 QCM** à composer en ligne sur la plateforme e-learning de la Faculté, durant **0h30**, (examen sur 'tablettes') lors de la session de juin.

Le nombre de QCM **sans patron de réponse** n'est pas limité à 20%.

Session de rattrapage en septembre, dans les mêmes conditions.

La validation de l'ensemble G8 est exigée pour le passage en DFASM1.

XII - VALIDATION DU GROUPE «G 9» : LANGUE ETRANGERE 2 - ANGLAIS

Le groupe d'enseignement G 9 correspondant à la langue étrangère 2 est à valider selon des modalités propres à la formation qui aura été suivie par l'étudiant(e) obligatoirement en anglais, soit à la Faculté de Médecine, soit dans une autre institution. Pour l'enseignement dispensé à la Faculté de Médecine, les modalités sont les suivantes :

Ensemble «G9»	Modalités	JUIN 1ère SESSION	SEPTEMBRE 2ème SESSION
● LANGUE ETRANGERE 2 : Anglais 2	Trois à quatre évaluations de contrôle continu dont une est constituée du CLES 2	VA/NV pour chaque étape ≥ 10/20 pour valider l'étape du CLES	Présentation d'un travail personnalisé établi selon les résultats obtenus par l'étudiant au contrôle continu suivie d'un entretien

* CLES = Certificat de compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur

Niveau 2 = niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence

La validation de ce groupe G 9 reste **définitivement acquise** en cas de redoublement du DFGSM3.

XIII - VALIDATION DU GROUPE «G10» : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2

1. Obligation, équivalence, dispense

a) Tout(e) étudiant(e) est tenu(e) de valider un enseignement complémentaire enseigné à la Faculté durant l'année DFGSM3. Il est à valider selon les modalités propres à l'enseignement qui sera suivi par l'étudiant(e) :

- soit dans le cadre d'un enseignement complémentaire enseigné en Facultés de Médecine ou de Chirurgie Dentaire à Strasbourg,
- soit dans le cadre d'une U.E. de Masters (hors stage et langues).

- soit dans le cadre d'un autre enseignement dit «option libre» dont la réussite a été obtenue dans un autre établissement, après accord préalable délivré par le Doyen avant le 25 septembre.

b) Par **équivalence** accordée par le Doyen pour la validation d'une formation dite «option libre» ne relevant pas d'un établissement d'enseignement supérieur. Celle-ci n'est accordée que pour des enseignements dispensés par un organisme officiel et sanctionné par un examen final de Master.

c) Par **dispense** : elle est automatiquement donnée à tout(e) étudiant(e) qui aura obtenu une U.E. de master (unité d'enseignement) d'au moins 3 crédits ECTS sanctionnée par un examen validant (en dehors des stages de laboratoire, des langues ou des travaux bibliographiques), **sur demande écrite** adressée au Doyen **avant le 15 juin 2020** en joignant l'attestation de réussite correspondante.

La dispense est aussi accordée aux étudiants effectuant durant la 3ème année les fonctions de **moniteur** de TP (sur présentation d'une attestation remise par le responsable de la discipline, à l'issue de l'année, fin mai) et à ceux accomplissant un **séjour d'études à l'étranger** durant la présente année universitaire.

Les étudiants de DFGSM3 assurant le tutorat de la PACES ou de la licence mention Sciences pour la santé peuvent obtenir la validation de l'EC 13 en tenant compte de l'évaluation de leur implication personnelle dans l'organisation des examens blancs et du tutorat (cf modalités de l'EC13 tableau ci-dessous).

Aucune dispense ou équivalence de l'EC ne sera accordée pour valider l'UE du Service Sanitaire du Service de Santé (G13) – SSES qui est 'obligatoire' pour tous les étudiants inscrits au DFGSM3 (cf. paragraphe XV).

2 - Modalités d'examen pour les enseignements complémentaires

■ Groupe d'enseignement G10 : Enseignement complémentaire 2 de DFGSM3.

Enseignement complémentaire	1ère session		2ème session	
	Epreuves	Durée	Epreuves	Durée
EC 01-Allemand (complémentaire)	Présence obligatoire Contrôle continu	VA/NV	Travail personnalisé établi selon les résultats obtenus par l'étudiant au contrôle continu	VA/NV
EC 03-Cinéma, littérature et médecine	- Présence obligatoire aux cours - Rédaction mémoire avec remise le 20 mars	VA ou NV	- Rédaction mémoire avec remise avant le 1er septembre - Présence obligatoire	1h00
EC 05 - Connaissance de l'institution hospitalière	2 ou 3 QRC	1h00	2 ou 3 QRC	1h00
EC 06-Médecine et communication visuelle	- Réalisation durant l'année de 2 supports d'information (poster et animation numérique)	Critique et Evaluation	- Idem Juin (si nécessaire)	

EC 07 -Médecine générale	● - 2 QRC de 30 mn	1h00	● Oral : devant deux jurys successifs (2 notes sur 10)	2 x 0h15
EC 08 -Formation à la méthodologie de recherche clinique	- Présence obligatoire aux cours - Ecrit dont : - 10 QCM (sur 6,50) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00	- Présence obligatoire aux cours - Examen écrit dont - 10 QCM (sur 6,5) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00
EC 09 -Langue des signes françaises (LSF)	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00
EC 12 - Médecine environnementale (réservé aux étudiants de DFGSM3) (H)	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV
EC 13 - Pédagogie pour les tuteurs	- La validation est attribuée sur les bases de : - l'assiduité (formations et séances de tutorat) - des qualités pédagogiques (à partir d'une grille d'évaluation basée sur des critères objectifs de quantité d'investissement et qualités pédagogiques du travail fourni)	VA ou NV	- Présence aux séances (début septembre) Travail personnel (à définir par le collège des enseignants)	VA ou NV
EC 15 - Engagement bénévole en association ou institution annexe (H)	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Présentation d'un Bilan d'activité	VA ou NV	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Remise d'un travail personnel, (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant)	VA ou NV
EC 16 - Introduction à la santé Publique – Education à la santé sexuelle (EALSS) (réservé aux étudiants de DFGSM2)	- Présence obligatoire aux cours - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique de cours d'une durée de 30 mn (15 QCM) - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard	VA ou NV
EC 17 - Introduction à l'alimentation, au rapport au corps et à l'activité physique (ACAP) (H) (uniquement proposé en DFGSM2) (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages qui devra être présenté à l'oral devant un jury de 3 membres. Ce rapport sera à remettre au plus tard un mois après la fin de la dernière intervention.	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard.	VA ou NV
EC 18 -Approches sociales des addictions aux substances psychoactives (ASASP) (uniquement proposé en DFGSM2) (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique des cours consistant en la présentation par écrit d'un rapport. de 5 à 7 pages à remettre avant le dernier cours - Epreuve terminale consistant en un rapport bilan écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard	VA ou NV
EC 14 - Double cursus Médecine/Sciences	cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre Présence obligatoire aux cours, TP et stages		cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre	

(H) Ce nouveau module sera enseigné sous réserve.

(D) ● 6 modules : (cf. ci-contre) :

- **Méthodes expérimentales en recherche biomédicale** : LCA (1h15) + exercices notés en contrôle continu (coeff 5)

- **Biostatistiques** : QR (1h00) (coeff 2)

- **Chimie-Biologie** : QR (1h00) (coeff 2)

- **Bases structurales du vivant** : LCA (0h45) + travail bibliographique en contrôle continu (coeff 2.5)

- **Nouvelles technologies pour la médecine prédictive et personnalisée** : LCA (1h15) (coeff 4)

- **Bioinformatique** : QR (1h00) coeff 4)

- **Travaux pratiques de 2 semaines** : Evaluation du cahier de laboratoire (coeff 3)

Tout étudiant ayant obtenu une note globale au moins égale à 225 points sur 450 est déclaré admis. Il n'y a pas de note éliminatoire. En cas de besoin, une session de rattrapage sera organisée en septembre.

● **Stage d'été en laboratoire** : rapport de 5 pages + présentation orale (ou poster dans le cadre d'une présentation dans une conférence/séminaire)

3. Mesures limitatives

Au cours du **DFGSM2 et du DFGSM3**, tout(e) étudiant(e) ne peut obtenir au maximum que la validation d'**une seule option libre** en guise d'enseignement complémentaire, à l'**exception** des enseignements de langue. La même langue pouvant être validée en DFGSM2 et en DFGSM3 à condition de sanctionner deux niveaux différents et d'être différente de celle suivie dans le cadre de l'enseignement obligatoire de langue II.

Durant le DFGSM2 et le DFGSM3, il(elle) peut obtenir la dispense par la validation de plusieurs UE de master ou par l'exercice successif de fonctions de tuteur de la PACES et de moniteur de TP.

XIV - VALIDATION DES GROUPES «G11» et «G12» : STAGES CLINIQUES

1. Obligations

Tout(e) étudiant(e) doit obtenir la validation des **trois stages** à l'issue du DFGSM3 :

- les stages cliniques 3 et 4 d'initiation aux fonctions hospitalières qu'ils(elles) ont accomplis dans un service agréé de médecine («G11A») et dans un service agréé de chirurgie («G11B»),
- le stage de pré-externat (G12)

Les étudiant(e)s qui **redoublent le DFGSM3** sont tenu(e)s de valider à nouveau les **trois** stages cliniques afférents à la troisième année d'études et de satisfaire l'épreuve de validation terminale.

2. Stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières (G11A et G11B)

La validation des deux stages cliniques est prononcée par le Doyen sur l'avis des deux Chefs de service concernés.

Aucune dispense de stage ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit. De même, ces stages ne peuvent être accomplis en dehors des services du CHU de Strasbourg.

3. Validation terminale dite «check-list» (G11)

La **validation** des quatre stages cliniques du DFGSM2 et du DFGSM3 repose :

- sur le **contrôle de l'assiduité** aux onze séances qui sont organisées pour chacune des périodes ;
- sur une **validation terminale** qui intervient **en fin de 1er semestre de DFGSM3** par deux enseignants qui n'ont pas été les tuteurs de l'étudiant(e). Ils :
 - contrôlent l'acquisition des objectifs pratiques tels qu'ils figurent dans le fascicule correspondant,
 - et exigent la réalisation d'une observation clinique avec examen de malade.

En cas d'échec, les étudiant(e)s doivent se représenter devant le même jury à une date qu'ils(elles) conviendront et cela jusqu'au 15 septembre.

Tout stage non validé entraînera le redoublement du DFGSM3. Il en sera de même pour tout refus de validation à l'épreuve terminale persistant après la date du 15 septembre.

4. Validation du stage de pré-externat (G12)

La validation de ce stage obligatoire de deux semaines à temps plein effectué durant **les mois de juin** est prononcée par le Doyen sur proposition du chef de service dans lequel l'étudiant(e) a accompli son stage.

Elle est exigée pour le passage en DFASM1.

En cas de refus de stage, celui-ci pourra être refait durant l'été. Si le refus persiste, le redoublement du DFGSM3 s'impose et le stage doit être refait.

5. Modalités de validation

G11 et G12 : Stages - Modalités	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		Septembre	
	Durée	Note	Durée	Note	Durée	Note
● Stage clinique 3 (G11A) Service de médecine ou de chirurgie	9x4h	(1) VA/NV	-	-	Néant	
● Stage clinique 4 (G11B) Service de chirurgie ou de médecine	12x4h	(1) VA/NV	-	-	Néant	
● Validation terminale des stages G11	-	-	Oral	VA/NV	jusqu'au 15 septembre	
● Stage de pré-externat (G12)	-	-	2 semaines plein temps	(1) VA/NV	jusqu'au 15 septembre	

(1) Cette validation n'est acquise qu'en cas de passage en DFASM1 (ex-DCEM2). En cas de redoublement les stages sont à refaire.

V - ATTRIBUTION DES CREDITS ECTS du DFGSM3

1 - Les crédits européens

Chaque ensemble est affecté d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

L'année de DFGSM3 totalise 60 crédits.

L'attribution des crédits ECTS se fait en prenant en compte la validation de chaque ensemble. Cette attribution reste acquise définitivement à l'instar de la validation de l'ensemble correspondant, à l'exception des «Stages d'initiation clinique» G11A, G11B et G12 en cas de redoublement du DFGSM3.

Pour les enseignements dispensés **durant les deux semestres** de l'année, les crédits ECTS s'obtiennent à l'issue du second semestre. C'est le cas de l'G9-Anglais et du G10-Enseignement complémentaire 2.

Pour le **groupe G1**, les crédits ne sont obtenus qu'en cas de validation totale et définitive de cet ensemble. Ils ne peuvent être attribués pour la validation partielle de certains EP puisqu'ils doivent être refaits en cas de redoublement du DFGSM3 si l'ensemble G1 n'a pas été validé.

Une période d'études validée dans un établissement étranger permet l'acquisition des crédits ECTS correspondants à ceux fixés dans le tableau ci-après.

2 - Répartition des crédits européens du DFGSM3

En raison de l'organisation de nombreux enseignants et stages sur les deux semestres universitaires, l'attribution des crédits n'intervient qu'à la fin de l'année, en juin et à l'issue de la session de rattrapage de septembre comme suit :

Groupe	Unités d'enseignements et de stages	Crédits
G1	Sciences biocliniques (G1A à G1I) (1) (2)	23
G2	UE Anatomie sur le vivant	1
G3	UE Lecture critique d'article - LCA1	1
G4	Module 09 - Athérosclérose.Hypertension.Thrombose	6,5
G5	Module 12A - Neurologie et neurochirurgie	4
G6	Module 12B - Appareil locomoteur	3,5
G7	Module 13 - Pathologie pulmonaire et thoracique	3,5
G8	Module à option MO26 - Certificat informatique et internet / C2i-Niveau 2 «Métiers de la santé»	2
G9	UE Langue : anglais 2	2,5
G10	Enseignement complémentaire 2	2
G11A	Stage d'initiation clinique en médecine (3)	2
G11B	Stage d'initiation clinique en chirurgie (3)	2
G12	Stage de pré-externat (3)	2
G13	Service Sanitaire des étudiants en santé	5
	TOTAL (S5+S6)	60

(1) Cf. détail des crédits pour G1, au paragraphe VII, 2

(2) Ces crédits ne sont attribués qu'en cas de validation globale du groupe G1

(3) Ces crédits ne sont acquis qu'en cas de validation du DFGSM3. En cas de redoublement, les 3 stages sont à refaire et les crédits précédemment obtenus sont retirés.

XV - VALIDATION DU GROUPE G13 - : UE - Service sanitaire des étudiants en santé (SSES)

Le SSES : Le SSES s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Il s'agit pour les étudiants en santé de mener des actions de prévention auprès de tout type de public, notamment les plus jeunes et les plus fragiles. Les thématiques abordées seront, entre autres, la nutrition, le sommeil, la prévention des addictions (tabagisme, consommation de drogues et d'alcool, écrans...), la promotion de l'activité physique, la vie affective et sexuelle...

a) Le SSES comprend plusieurs étapes réparties sur le premier et deuxième semestre de DFGSM3 :

* un **enseignement théorique** de 30H en e-learning dédié au SSES, élaboré par l'Ecole de Santé Publique de Nancy [2 ECTS] : 1^{er} semestre

* une action de prévention sur une thématique spécifique encadrée par un référent pédagogique comportant (fin du premier et 2^{ème} semestre):

- une étape de **préparation du projet** : 1 séance d'ED (2H) pour planification du projet+ travail personnel + 1 séance d'ED (2H) pour présentation et première évaluation du projet [2 ECTS]

- une étape de **mise en œuvre des actions sur le terrain** encadrée par un référent de proximité (personnel du lieu de l'action) [0.5 ECTS]

- une étape d'**évaluation de l'action**: travail personnel + courte synthèse écrite [0.5 ECTS]

b) Les modalités de contrôle et de l'évaluation des connaissances sont les suivantes :

1^{ère} session : seront prises en compte dans la note de l'étudiant :

1-la présentation orale du projet par l'étudiant pendant le second ED : 7/20

2-la synthèse rédigée par l'étudiant à l'issue de son action : 9/20

3-l'évaluation réalisée par le référent de proximité selon une grille préétablie : 4/20

L'examen est validé pour toute note >ou = à 10/20. Si non validé examen de rattrapage en septembre (cf ci-dessous).

Session de septembre :

- Présentation orale du projet par l'étudiant devant un jury constitué de 3 référents pédagogiques.

L'examen est validé pour toute note >ou = à 10/20. Comme pour les autres modules, l'invalidation du G13 entraîne le redoublement.

c) Seuls les étudiants 'Erasmus' de Strasbourg en séjour à l'étranger et les étudiants ERASMUS en séjour d'études à Strasbourg sont dispensés par équivalence du groupe G13 – UE : (Service sanitaire des étudiants en santé).

d) Aucun enseignement complémentaire cf paragraphe XIII – c) ne pourra justifier l'obtention d'une dispense ou d'une équivalence d'une partie ou de tout l'ensemble du groupe G13 – UE : (Service sanitaire des étudiants en santé).

e) Les étudiants doivent impérativement faire signer une convention par le responsable de la structure où va se dérouler leur action de prévention et la remettre à la faculté pour signature avant la date prévue de l'intervention sous peine d'invalidation du SSES.

XVI - VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS DU DFGSM2 EN RETARD

Les enseignements de DFGSM2 éventuellement en retard et correspondant à un maximum de 7 ECTS sont à valider selon les modalités propres au DFGSM2. Ils doivent l'être au plus tard avant l'entrée en DFASM1 en respectant les sessions organisées en janvier ou juin, et septembre. Les épreuves ont lieu avec le DFGSM2 selon l'ordre alphabétique des étudiants.

La note de TPS1 ou de TPS2 n'intervient plus dans le calcul final de chacune des U.E. en retard.

XVII - PASSAGE EN DFASM1

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, la troisième année d'études est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM). Il est délivré selon l'article 12 de l'arrêté susvisé aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement et acquis les 180 crédits européens, compte tenu de la première année commune aux études de santé (PACES). Le DFGSM correspond au **niveau licence**.

Cette disposition impose aux étudiants **de valider** à l'issue de la 3ème année **tous les enseignements et stages** relevant :

- du DFGSM2
- et du DFGSM3.

Le passage dans l'année supérieure (en DFASM1) n'autorise aucun module, unité d'enseignement, ni stage en retard.

Seuls les étudiants titulaires du DFGSM sont autorisés à s'inscrire en DFASM1. Un jury final, en septembre, présidé par le Doyen ou son représentant, réunissant un représentant par groupe d'enseignements théoriques, dresse la liste des étudiants titulaires du DFGSM auxquels le niveau de licence sera attribué.